

Coronavirus Covid-19 : Crise sanitaire



Covid-19/ Crise sanitaire

Les acteurs du transport routier de marchandises et de la logistique en responsabilité pour assurer la continuité de l’approvisionnement partout en France

Face à la propagation de l’épidémie du Covid-19 qui touche la France depuis plusieurs semaines et à la suite des annonces du président de la République hier soir, l’ensemble des acteurs du transport de marchandises et de la logistique se mobilisent et réaffirment leur engagement total pour assurer la continuité des approvisionnements alimentaires, matériels et sanitaires des Français.

Face à cet enjeu crucial, nourrir 68 millions de français, les acteurs du secteur en appellent à l’engagement des pouvoirs publics à leurs côtés pour les accompagner dans leur mission de service public pour la nation.

Face à cette crise sanitaire sans précédent, les acteurs du transport et de la logistique réaffirment leurs engagements pour assurer la continuité d’approvisionnement de tout le pays. À l’instar de toutes celles et ceux qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire actuelle, les marchandises et les produits, essentiels à la vie de tous, vont continuer d’être préparés en usines, entrepôts logistiques, et acheminés par des camions partout sur le territoire.

Nos salariés, mobilisés au quotidien, doivent être accompagnés pour exercer leurs métiers en toute sécurité malgré leurs propres inquiétudes et assurer ainsi la mise à disposition des biens vitaux des Français.

Face à cette responsabilité majeure, les acteurs du transport et de la logistique, par la voix des trois organisations professionnelles - FNTR, OTRE, Union TLF - appellent les pouvoirs publics à mettre en place toutes les mesures possibles d’accompagnement pour faciliter le travail des transporteurs, notamment des conducteurs, et des logisticiens, pour pouvoir assurer la continuité du fret de marchandises en France :

- ? Adapter les règles de restriction de circulation des véhicules et d’amplitude de temps de travail ;
- ? Garantir les lieux de repos et de restauration professionnels pour les conducteurs
- ? Faciliter le fonctionnement des plateformes logistiques (accès des salariés, recrutements d’intérimaires) afin de pallier l’absentéisme dû aux mesures de confinement.
- ? Doter prioritairement les entreprises de transport et logistique de gel hydroalcoolique ainsi que des gants.

La filière demande un signe fort de la part des pouvoirs publics reconnaissant le caractère stratégique de son activité ainsi que des mesures concrètes qui rassurent les entreprises et les salariés dans cette période inédite de crise.

L'Europe, par la voix de la présidente de la Commission hier l'a rappelé : « *La libre circulation des biens est primordiale pour maintenir la disponibilité pour tous des marchandises* ».

Jean-Marc RIVÉRA
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org